**ENJEUX DE LA FORMATION AU SEIN DU CONTINUUM LICENCES 2, 3 ET MASTER**

Les enjeux de la nouvelle formation des enseignants et CPE sont ambitieux pour le système éducatif. Ils s’appuient sur les différents acteurs qui ont en charge les futurs enseignants. L’EPLE (Etablissement Public local d’Enseignement) et L’ESPE (Ecole Supérieur du Professorat et de l’Education) doivent aujourd’hui s’articuler et interagir.

Les métiers du professorat et de l’éducation doivent s’apprendre progressivement dans un processus intégrant des savoirs construits progressivement à l’Université et pendant les stages dans le cadre d’une alternance intégrative.

Un plan de formation unique décliné dans deux lieux complémentaires, interactifs et coordonnés est instauré. Il nécessite une connaissance mutuelle et une reconnaissance des missions allouées à chacun des formateurs et une définition des complémentarités. Formation universitaire et professionnalisation se nourrissent réciproquement en EPLE et ESPE.

* **Dès la licence,** les étudiants peuvent s’inscrire dans un continuum de formation en optant pour des parcours ou des modules ou une UE d’enseignement préparatoire « Vers les métiers de l’enseignement » au sein des UFR (Unité de Formation et de Recherche) et de l’ESPE. **Ils suivent un stage d’observation.**
* **L’étudiant en Master 1** « Métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation » a une formation universitaire et professionnelle de 550 .heures (suivant les parcours disciplinaires du master MEEF) comprenant **une période de stage de pratique accompagnée de 4 semaines en EPLE.**
* **Les étudiants fonctionnaire stagiaire (EFS),** lauréats de concours titulaires au moins **d’un M1, sont placés en responsabilité dans un établissement scolaire** pour un mi-temps : les lundis, mardis et vendredis (sauf EPS les lundis, mardis et mercredis). L’autre mi-temps, est constitué de cours suivis àl’ESPE/UBP. Les étudiants, qu’ils soient inscrits en M2 MEEF ou dans un DU (Diplôme d’Université) en lien avec les métiers de l’enseignement de l’éducation et de la formation, suivent environ 250 heures par année universitaire. **La formation dispensée en Master 2, ou en DU est donc en alternance avec deux mi-temps rémunérés plein temps.**   
  *Nota bene* : Les étudiants fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d’un M2 (autre que le M2-MEEF) peuvent, selon leur convenance, soit s’inscrire en M2-MEEF soit dans le Diplôme Universitaire (DU) « Enseigner dans le second degré ».   
  Les étudiants fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d’un M2-MEEF s’inscrivent dans le Diplôme Universitaire (DU) « Approfondissement pour enseigner dans le second degré ».
* **Les étudiants inscrits en M2-MEEF et non lauréats de concours** (Master 2B voir descriptif formation) sont inscrits en Master 2B et effectuent dans ce cadre un stage de pratique accompagnée en EPLE. À l’Université, ces étudiants suivent presque les mêmes cours que les étudiants de M2A. Leurs stages et leur statut diffèrent cependant.

La formation dispensée à l’ESPE et dans les EPLE s’insère donc dans des cadres variables en fonction du passé universitaire de l’étudiant et de sa réussite ou échec au concours : (page 8 Tableau diversité des étudiants).  
Elle a pour but de construire les compétences professionnelles du métier d’enseignant. (Voir descriptif sur le site de l’ESPE).  
L’alternance doit devenir dans la formation des enseignants comme un instrument efficace pour l’intégration sociale et professionnelle.

**PROCÉDURE DE TITULARISATION**

La procédure de titularisation des fonctionnaires stagiaires se met en place en fin d’année du stage en responsabilité. La titularisation est prononcée par un jury académique dont le fonctionnement est défini par la note de service du 17 mars 2015.

Le jury académique s’appuie sur les avis portés par le chef d’établissement, par le Directeur de l’ESPE et par les corps d’inspection.

* L’avis du directeur de l’ESPE - émis en concertation avec l’ensemble des formateurs universitaires - s’appuie sur l’engagement de l’étudiant fonctionnaire stagiaire, son assiduité et l’acquisition des compétences professionnelles durant sa formation.
* Les avis de l’inspecteur et du chef d’établissement s’appuient sur des grilles d’évaluation rénovées ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues est, à l’issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire.

**Présentation du continuum de mise en stage en établissement scolaire de la Licence 2 au Master 2**

*Il est à noter que nombre de lauréats des concours de recrutement n’ont pas suivi ce continuum de mise en stage. Certains M2A font leur rentrée avec une expérience très limitée. Il appartient aux deux co-tuteurs d’identifier et de prendre en compte, en ce cas, des besoins spécifiques.*

|  | **Type de stage** | **Insertion dans la formation** | | **Évaluation** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Licence 2ème année** | Stage d’Observation 18 heures en L2 et/ou en L3 : stage en école ou collège ou lycée général et technologique et/ ou lycée professionnel | Stages intégrés à une UE de pré-professionalisation : découverte du métier d’enseignant ou dans le cadre d’un parcours pluridisciplinaire (UFR ST, UFR LLSH, UFR Psycho) ou d’un module (UFR STAPS) ou d’une UE libre à l’ESPE | Le stage est centré sur l’observation du système éducatif et le rôle de ses différents acteurs | Évaluation dans le cadre de la Licence Aucun rapport évaluatif n’est demandé au maître de stage |
| **Licence 3ème année** | Le stage est centré sur l’observation du travail de l’élève. |
| **M1** | Stage en Pratique accompagnée 2 x 2 semaines : collège, lycées général, technologique ou professionnel pour les étudiants se préparant au CAPES, CAFCPE, CAPEPS, CAPLP, CAFET | Stage dans le cadre du Master MEEF :  Ce stage est au cœur du dispositif de professionnalisation. Il est accompagné : • D’un enseignement (tronc commun) qui assure une première connaissance des institutions, des processus d’apprentissage, de la sociologie de l’éducation. • D’un enseignement spécifique à chaque parcours, qui consolide la culture disciplinaire et met en place les bases de la didactique de la discipline. Les stagiaires ne sont pas visités par les formateurs ESPE au cours du stage.  Des échanges entre les enseignants maîtres de stage et les formateurs ESPE se mettent en place, en amont comme en aval du stage. | | Le stage est évalué à l’ESPE dans le cadre du master MEEF par un rapport de stage et une soutenance (variable suivant les parcours). Aucun rapport évaluatif n’est demandé au maître de stage |
| **M2A ou DU (lauréats d’un concours de recrutement)** | Stage en responsabilité  Mi-temps en responsabilité sur l’intégralité de l’année scolaire dans l’EPLE d’affectation déterminé par le rectorat | Ce stage se situe dans le cadre de la formation en alternance des EFS (étudiants-fonctionnaires stagiaires) :  • La formation en M2 ou en DU est largement tournée sur la didactique et l’accompagnement du stage en responsabilité qui se déroule tout au long de l’année.  • Un tutorat mixte est mis en place pour permettre un suivi de l’EFS tout au long de l’année : échanges, rencontres entre les deux tuteurs (EPLE et ESPE) et l’étudiant : le tuteur EPLE rencontre aussi régulièrement que possible les EFS, soit en classe, soit hors de la classe. Les EFS sont visités au moins une fois par semestre par le tuteur ESPE : la première visite se fait dans un cadre formatif. La visite du second semestre donne lieu à une évaluation somative par un formateur universitaire . | | Le stage donne lieu à une évaluation spécifique dans le cadre du master MEEF ou du DU. Les rapports du tuteur en établissement sont transmis à l’inspection selon les modalités fixées par le rectorat.  L’EFS est par ailleurs l’objet d’une visite de l’inspection en vue de sa titularisation |
| **M2B  (non lauréats d’un concours de recrutement)** | Stage en Pratique accompagnée (2) équivalent 5 semaines sur le 3ème semestre | Ce stage s’adresse uniquement aux étudiants titulaires d’un M1-MEEF et ayant choisi, bien que non-lauréat d’un concours de recrutement, d’intégrer le M2-MEEF. Il permet à l’étudiant de parfaire sa maîtrise de la classe par une prise en charge plus conséquente que lors du stage de pratique accompagnée de M1 Ce stage de pratique accompagnée est complété en S4 par un autre stage, hors enseignement. | | Ce stage est évalué dans le cadre d’un rapport de stage Aucun rapport évaluatif n’est demandé au maître de stage |

## LE STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DES ETUDIANTS DE M1-MEEF

Le stage est organisé sur 2 semaines lors du 1er semestre (du 14 au 25 novembre 2016) et 2 semaines au 2nd semestre (du 23 janvier au 3 février 2017).

Il a pour objectif principal de permettre à l’étudiant de se faire une idée précise de la réalité du métier d’enseignant, dans le cadre de la classe mais aussi de l’établissement, dans la discipline qu’il a choisie.

### Objectifs du stage :

**A-Quant à la construction d’une posture professionnelle adaptée :**

* Respecter scrupuleusement les principes éthiques définis par les textes officiels (BOEN n°13 du 26 mars 2015)
* Contribuer à assurer la sécurité des élèves ;
* Être en mesure d’établir un dialogue constructif et responsable avec le groupe classe et avec les élèves pris individuellement, en présence du maître de stage ;
* Être en mesure d’établir un dialogue constructif et responsable avec l’équipe éducative ;
* Repérer la politique de l’établissement liée à la mise en place d’une école inclusive.

**B- Quant à la connaissance et à la maîtrise de l’environnement de travail :**

* Connaître et respecter les valeurs de la République ;
* Identifier la façon dont ces valeurs s’inscrivent dans le fonctionnement d’un établissement scolaire ;
* Identifier quelques-unes des difficultés rencontrées dans l’application de ces principes ;
* Connaître les différents acteurs et les instances de fonctionnement de l’EPLE ;
* Connaître les instances et modalités de travail des enseignants : équipes pédagogiques, équipes éducatives etc. ;
* Utiliser les outils numériques, y compris l’ENT ;
* Identifier les acteurs extérieurs à l’école : parents, collectivités territoriales…

**C- Quant à la compréhension de l’activité professionnelle :**

* Connaître les programmes tels que définis par les textes officiels ;
* Identifier le lien entre les programmes, les objectifs de travail de l’enseignant, l’activité de l’enseignant et l’activité de l’élève ;
* Planifier, réaliser et évaluer des situations d’apprentissage avec aide et analyse a posteriori ;
* Montrer une qualité de communication verbale et gestuelle : adaptation à l’auditoire, utilisation d’un vocabulaire et d’une syntaxe adaptés ;
* Être capable en fin de stage de prendre la classe durant une séquence d’apprentissage en ayant construit soi-même les fiches de préparation.

Suivant les disciplines, et à partir d’un échange entre les responsables de la formation et les maîtres de stage, des demandes plus spécifiques à certaines matières pourront être mises en place.

### Évaluation :

**Le stage est évalué par un rapport et une soutenance de l’étudiant dans le cadre du master (selon le parcours).**

**Le maître de stage :**

* Il est en relation avec le responsable de l’UE stage à l’ESPE qui lui communique et échange sur les objectifs du stage spécifiques à la discipline et conformément à l’annexe pédagogique de la convention de stage. Le tuteur les adapte au contexte d’exercice professionnel de son établissement ;
* Il accueille l’étudiant, aide à son intégration au sein de l’établissement ;
* Il programme un travail collaboratif avec l’étudiant ;
* Cet accompagnement permet à l’étudiant de se familiariser avec la posture et les outils professionnels nécessaires lors des épreuves des concours rénovés et, ultérieurement, durant l’année de fonctionnaire stagiaire.
* Le maître de stage peut s’inscrire à une formation de formateur lorsque celle-ci est proposée au sein du Plan Académique de Formation.

## Organisation de l’année de formation des fonctionnaire-stagiaires dans l’académie de Clermont-Ferrand

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires sont les lauréats du concours du CRPE dans l’académie de Clermont-Ferrand. Ils sont affectés dans les départements géographiques de l’académie en fonction de leurs vœux et de leur place au concours. Ils effectuent un mi-temps d’enseignement. Plusieurs cas sont possibles dans leur parcours d’étudiant fonctionnaire stagiaire (EFS).

Le fonctionnaire stagiaire exerce un demi-service en fonction de l’ORS (Obligation réglementaire de service) du corps considéré. Il ne peut pas effectuer d’heures supplémentaires.

Les stagiaires placés à mi-temps (sont dans l’obligation de suivre une formation à l’ESPE dans le cadre de la formation en alternance mise en place par la réforme de la formation des Professeurs qui crée le master MEEF. Un double tutorat est institué pour leur suivi de leur stage en responsabilité.

Chaque étudiant fonctionnaire stagiaire bénéficie d’un tutorat mixe : un tuteur terrain est désigné par l’éducation nationale et un tuteur ESPE est désigné au sein de l’ESPE. Il leur appartient de mettre en œuvre, par une communication fréquente et une étroite collaboration, un suivi régulier de l’EFS. Ce tutorat mixte a pour objet de faire efficacement la liaison entre la formation dispensée à l’ESPE et le terrain de stage, créant les conditions d’une véritable formation en alternance.

### Diversité des situations des EFS mi-temps responsabilité école et mi-temps formation ESPE

| **1-Le cas de « référence » : lauréat venant de valider le M1 du master MEEF :** | |
| --- | --- |
| Fonctionnaire stagiaire en alternance en cours de formation MEEF (2ème année de master) | Suit l’ensemble de la formation dispensée à l’ESPE Clermont-Auvergne dans le cadre du M2-MEEF avec un stage en responsabilité à mi-temps |

| **2-Autres étudiants obligatoirement inscrits en 2ème année de master : étudiants ayant un M1 autre que MEEF et lauréats d’un concours de recrutement :** | |
| --- | --- |
| Fonctionnaire stagiaire en alternance en cours de formation MEEF (2ème année de master) | Suit la formation dispensée à l’ESPE Clermont-Auvergne dans le cadre du M2-MEEF avec un stage en responsabilité à mi-temps |

| **3-Les lauréats ayant déjà validé la contrainte de diplômation au niveau master ou en étant dispensés** | |
| --- | --- |
| 3A-Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire d’un M2- MEEF | Suit un parcours de formation adapté (DU « Approfondissement pour enseigner dans le second degré » qui prend appui sur les enseignements du master MEEF) avec un stage en responsabilité à mi-temps |
| 3B-Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire d’un master autre que MEEF | Suit un parcours de formation adapté (DU « Enseigner dans le second degré » qui prend appui sur les enseignements du master MEEF) avec un stage en responsabilité à mi-temps |
| 3C-Fonctionnaire stagiaire dispensé du grade de Master | Suit un parcours de formation adapté (DU qui prend appui sur les enseignements du master MEEF) avec un stage en responsabilité à mi-temps |

La formation de Master 2 commence environ une semaine avant la pré-rentrée des écoles, ce qui permet aux EFS de se préparer à la prise en main de leur classe. Durant cette semaine, du 24 au 29 août 2016, les FSE sont accueillis à l’ESPE de Clermont Ferrand conjointement par les corps d’inspection et les formateurs de l’ESPE, des PFA et chefs d’établissement. S’ils le souhaitent, les tuteurs terrain sont invités à prendre contact avec les EFS durant cette semaine.

Le tuteur terrain est en contact fréquent avec le tuteur ESPE. La construction du tutorat mixte se fait grâce à des échanges réguliers concernant les besoins, les lacunes, les progrès de l’EFS.

Une procédure particulière d’alerte et de renforcement de la formation est mise en place pour les EFS qui rencontreront des difficultés importantes dans l’exercice de leur mission. Cette procédure est déclenchée par les tuteurs ou l’EFS. Elle donne lieu à une réunion entre les différents acteurs de la formation (EFS, tuteurs, directeur des études, éventuellement représentant des corps d’inspection) et permet de définir une stratégie pour permettre une évolution favorable de la situation de l’EFS qui peut intégrer des compléments de formation.

**Organisation du tutorat mixte des EFS EN M2 ET D.U.**

| **Le rôle du tuteur EPLE** | **Ensemble au sein du tutorat mixte** | **Le rôle du tuteur de l’Université** |
| --- | --- | --- |
| **Accueil, conseil et formation** | | |
| • Accueille le professeur stagiaire dans l’établissement et participe à son insertion au sein de l’EPLE • Accompagne l’EFS dans son travail de préparation : identification des objectifs d’apprentissage, aide à la planification des séquences/séances… • Observe et analyse les pratiques professionnelles de l’EFS dans le cadre de visites régulières et juge de la pertinence de ces interventions selon les contextes. • Accueille l’EFS dans sa classe dans un objectif de formation.  • Conduit des entretiens avec l’EFS en se référant aux compétences du référentiel métier. • Aide à l’expression de ses besoins de formation. | • Restent à l’écoute de l’EFS et identifient ses besoins de formation. • Conseillent le professeur stagiaire et fixent un nombre limité d’objectifs réalistes, en particulier en début d’année. • Guident l’EFS dans la diversification de ses pratiques. | • Accompagne l’EFS dans son travail d’analyse de pratiques et de positionnement professionnel.  • Observe et analyse les pratiques professionnelles de l’EFS dans le cadre de visites.  • Aide à faire le lien avec les contenus de la formation dispensée à l’ESPE |
| **Construction du mémoire** | | |
| Favorise la réflexion et la collecte de données pour la production du mémoire. |  | • Direction du mémoire : aide à la définition du sujet, à sa problématisation et à la méthodologie de travail. |
| **Suivi et évaluation** | | |
| • Rédige les fiches de suivi (qu’il conserve pour son usage personnel). • En fin de période, il renseigne les deux fiches de positionnement dont le professeur stagiaire aura pris connaissance. | • Echangent entre eux et avec les différents partenaires de la formation dans le cadre du suivi du stagiaire (chef d’établissement, inspecteur, autres formateurs)  • Peuvent provoquer ou participer, le cas échéant, à une procédure de renforcement de la formation (modules voix, gestion de classe) | • Dans le cadre de sa formation, le stagiaire a une première visite formative et est évalué lors de la visite du second semestre par un membre de l’équipe pédagogique du diplôme. Selon les parcours, il peut s’agir du tuteur ESPE. |

## Annexe 1 - ORGANISATION DU MASTER MEEF

Le master MEEF est organisé autour de trois mentions :

* Mention 1 : « enseigner dans le premier degré »
* Mention 2 : « enseigner dans le second degré »
* Mention 3 : « encadrement éducatif »

La mention 2 est elle-même divisée en parcours (disciplinaires), pour l’année 2016-17 :

* Anglais
* Eco Gestion
* Lettres modernes
* Maths Sciences
* ST2I
* Espagnol
* EPS
* Lettres classiques
* Physique Chimie
* SVT
* Histoire Géographie
* Lettres Histoire
* Maths
* Prof doc
* Autres disciplines

Chaque parcours construit une maquette d’enseignement qui lui est propre dans le cadre du master MEEF.

### Organisation type de la formation sur l’année de M2-MEEF :

#### 3è semestre

**Tronc commun 3 :** CM-TD l’enseignant dans l’EPLE : l’école et les familles, l’ENT, socle commun et numérique,(12h) et module optionnel (12h)/ C2i2e

* Encadrement du Stage : outils pour préparation et analyse de cours, présentation d’innovations pédagogiques, témoignage pédagogique, évaluation, ressources numériques, analyse manuel scolaire et programme, investigation, compétence, socle commun, orientation…
* Enseignements spécifiques au parcours dont Initiation à la recherche

#### Évaluations : fin décembre-début janvier

#### 4è semestre

* **Tronc commun 4 :** CM-TD Rendre l’école accessible aux élèves à besoins particuliers et module optionnel (12h)/ C2i2e
* **Langue étrangère**
* **Encadrement du Stage (suite)**
* **Enseignements spécifiques au parcours dont Initiation à la recherche**
* **Production d’un mémoire professionne**l

### Contacts :

#### Mention 2 « Enseigner dans le second degré »

**Responsable du diplôme :** [Josiane MOREL](http://www.espe-auvergne.fr/?article382)  
Tél. 04 73 31 71 77

#### Mention 3 « Encadrement éducatif »

**Responsable du diplôme :** [Marianne WOOLLVEN](http://www.espe-auvergne.fr/?article382)  
Tél. 04 73 31 71 72

#### Direction des études :

[Catherine BRIAT](http://www.espe-auvergne.fr/?article382)  
Tél. 04 73 31 72 98

#### Secrétariat :

[Hélène MOURGUES](http://www.espe-auvergne.fr/?article382)  
Tél. 04 73 31 71 68

#### Bureau des stages :

[Mickaël TOUZET](http://www.espe-auvergne.fr/?article382)  
Tél. 04 73 31 73 00  
[stages.espe@univ-bpclermont.fr](http://www.espe-auvergne.fr/?article382)

**Annexe 2 - FICHE DE RECOMMANDATIONS À DESTINATION DES TUTEURS EPLE ACCUEILLANT DES ETUDIANTS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES**

Le professeur tuteur conseille le professeur stagiaire dans sa conduite de la classe, l’aide à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. Il accueille et visite régulièrement le stagiaire dans sa classe. Il communique régulièrement avec le tuteur ESPE. Le cas échéant, après échange avec le tuteur ESPE dans le cadre des stages en responsabilité à mi-temps, il sollicite l’inspecteur référent.

|  |  |
| --- | --- |
| **Accueil, accompagne-ment, formation** | **Accueillir le stagiaire en établissement** • Présenter l’établissement, son fonctionnement, ses différents projets, le contrat d’objectifs, ses partenaires, le rôle des membres de l’équipe de direction et les principales instances et dispositifs. • Aider le stagiaire à s’intégrer à la communauté éducative et aux équipes pédagogiques (en favorisant les visites dans d’autres classes et / ou disciplines), en lien avec l’équipe de direction de l’établissement d’accueil (prendre connaissance du projet d’établissement et des actions spécifiques qui y sont menées, participer aux conseils pédagogiques…). • Favoriser les échanges entre le stagiaires et les équipes de l’unité éducative dans le cadre d’une démarche d’amélioration continue.  **Aider à la prise en charge des classes**  • Accompagner le changement de posture du professeur stagiaire qui passe du statut d’étudiant à celui d’enseignant (la présentation, la tenue, l’attitude, le regard, la voix, la façon de s’exprimer...). • Aider le stagiaire à devenir un adulte référent dans l’établissement : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique fondée sur le respect mutuel… • Rappeler les obligations réglementaires du professeur : ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur, des programmes et référentiels…   **Aider à la construction des séquences pédagogiques ou du cycle d’apprentissage.**  • Construire un dispositif didactique : objectif général de la séquence et objectifs des différentes séances, connaissances scientifiques mobilisées, prérequis, évaluations, gestion du temps, stratégies d’apprentissage, démarches pédagogiques (cours théorique, TP, TD, mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel pour les PLP, activité de projet, accompagnement personnalisé, …), activités des élèves, bilan de la séance, etc. • Place dans la progression et / ou programmation. • Adaptation aux spécificités des élèves, prise en compte de l’hétérogénéité, intérêt pour les autres enseignements dispensés dans le ou les niveau(x) pris en charge par le stagiaire. |
| **Organisation du travail et suivi du professeur stagiaire** | **Le tuteur remplit son rôle grâce à :**  • des échanges fréquents et soutenus, selon un calendrier prédéfini. • des visites régulières dans les classes du stagiaire.  • des visites du stagiaire dans sa classe. • des échanges réguliers avec le tuteur ESPE dans le cas des étudiants placés à mi-temps en responsabilité.  **Lors de ces rencontres,** il veille à compléter les fiches de suivi (qu’il conserve pour son usage personnel).  **En fin de période,** il renseigne les deux fiches de positionnement dont le professeur stagiaire aura pris connaissance.  **Il veille à tenir l’inspecteur référent informé de l’évolution de ce suivi.** |
| **Procédure d’alerte en vue de déclencher une formation complémentaire** | Le tuteur EPLE est en mesure de déclencher, au même titre que l’EFS, le chef d’établissement ou le tuteur ESPE, une procédure d’alerte qui sera suivie d’une formation complémentaire. |

**Annexe 7 - FICHE N° 14 - OUTIL D’ACCOMPAGNEMENT : DESCRIPTEURS DES DEGRES D’ACQUISITION DES COMPETENCES A L’ENTREE DANS LE METIER**

**À télécharger à l’adresse suivante :**

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf>

## Annexe 9 - ELEMENTS DE NOTATION DE LA 2NDE VISITE DE FORMATEUR ESPE

#### La seconde visite du tuteur universitaire se déroule lors du second semestre universitaire.

**Cette visite donne lieu à deux notes qui sont intégrées dans l’évaluation du master MEEF ou des D.U.**

* La première note est issue de l’observation de la visite :  
  **Cette note est construite en fonction des trois critères suivants :**
  + L’acquisition d’une posture professionnelle de qualité.
  + La capacité à concevoir et mettre en œuvre des situations d’apprentissages propices à l’acquisition de compétences et connaissances et des situations d’évaluations adaptées.
  + La capacité à mettre en perspective son enseignement.
* La seconde note est issue de l’entretien qui suit la visite. **Elle prend en compte la capacité de l’étudiant à analyser sa pratique à y repérer les points forts et les points à améliorer, à proposer des pistes d’amélioration.**

## Annexe 10 : Diversité des situations

